

INFORMATIONS POST AGO

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A

Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 Mai 2025, la Société ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

1-LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de l'exercice 2024 établis selon les normes comptables internationales IFRS, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve lesdits états financiers tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2024, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du Rapport Extra-Financier de la société sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport Extra-Financier dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2024, comme suit :

Résultat Net 2024	20 180 472,510 DT
+ Report à nouveau antérieur	3 282,559 DT
Premier reliquat	20 183 755,069 DT
- Réserve légale	0,000 DT
Deuxième reliquat	20 183 755,069 DT
- Réserve pour Fonds social	110 000,000 DT
Troisième reliquat	20 073 755,069 DT
- Réserves facultatives	10 990 000,000 DT
Quatrième reliquat	9 083 755,069 DT
- Dividendes (0,363 DT par action)	9 075 000,000 DT
Cinquième reliquat	8 755,069 DT
- Report à nouveau	8 755,069 DT
Sixième reliquat	0,000 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2024 à partir du 7 juillet 2025. Le montant du dividende est fixé à 0,363 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2024 à sept mille cinq cent (7 500) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2024 à six mille cinq cent (6 500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2024 à six mille cinq cent (6 500) dinars bruts par membre

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2024 à six mille cinq cent (6 500) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise expressément la société pour l'acquisition et la revente en bourse de ses propres actions en vue de réguler leur cours sur le marché. L'Assemblée délègue au Conseil d'Administration la décision de fixer les modalités de rachat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2-BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars)

ACTIFS	31/12/2024			31/12/2023
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net
AC1	<u>ACTIFS INCORPORELS</u>			
AC11	42 585	42 585	-	-
AC12	720 552	595 281	125 271	2 012
	763 137	637 866	125 271	2 012
AC2	<u>ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION</u>			
AC21	1 586 042	1 119 171	466 870	602 802
AC22	350 816	221 726	129 090	94 711
AC23	950	-	950	950
	1 937 807	1 340 897	596 910	698 464
AC3	<u>PLACEMENTS</u>			
AC31	<u>Terrains et constructions</u>			
AC311	9 911 502	142 519	9 768 983	3 556 948
AC312	21 125 466	1 642 709	19 482 757	18 930 494
AC33	<u>Autres placements financiers</u>			
AC331	133 032 396	5 962 100	127 070 295	105 113 121
AC332	485 049 508	1 472 399	483 577 109	446 257 555
AC334	3 601 113	-	3 601 113	2 633 585
AC34	1 421 493	-	1 421 493	1 716 700
	<u>Placements représentant les provisions techniques des contrats en unités de compte</u>			
AC4	14 291 672	-	14 291 672	13 024 137
	668 433 150	9 219 727	659 213 423	591 232 539
AC5	<u>PART DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</u>			
AC520	14 363 238	-	14 363 238	12 531 130
AC530	10 737 396	-	10 737 396	11 971 606
	25 100 634	-	25 100 634	24 502 736
AC6	<u>CRÉANCES</u>			
AC61	<u>Créances nées d'opérations d'assurances directe</u>			
AC611	152 355	-	152 355	106 431
AC612	9 574 564	1 518 350	8 056 214	6 367 434
AC62	12 762 870	-	12 762 870	6 943 130
AC63	<u>Autres créances</u>			
AC631	83 865	-	83 865	45 622
AC632	14 844 266	-	14 844 266	10 627 042
AC633	5 361 092	-	5 361 092	5 958 648
	42 779 012	1 518 350	41 260 662	30 048 308
AC7	<u>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF</u>			
AC71	5 756 507	1 464 113	4 292 394	12 389 296
AC72	<u>Charges reportées</u>			
AC722	216 454	-	216 454	324 681
AC73	<u>Comptes de régularisation Actif</u>			
AC731	23 481 258	118 271	23 362 987	20 843 558
AC733	9 176 002	-	9 176 002	7 145 330
	38 630 221	1 582 383	37 047 838	40 702 865
	TOTAL DES ACTIFS	777 643 961	14 299 224	763 344 738
				687 186 924

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT (exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31/12/2024	31/12/2023
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
CP1	Capital social	25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	89 302 353	78 196 727
CP4	Autres capitaux propres	14 832 808	14 832 808
CP5	Résultats reportés	8 755	3 283
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION</u>		129 143 916	118 032 818
<u>PASSIFS</u>			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23	Autres provisions	39 140	40 981
		39 140	40 981
PA3 Provisions techniques brutes			
PA320	Provisions d'assurance vie	514 645 713	453 909 610
PA330	Provisions pour sinistres	40 364 831	42 944 417
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes	13 598 562	12 958 197
PA360	Provisions pour égalisation	2 061 799	2 472 872
PA4 Provisions pour contrats en unités de comptes		14 291 671	13 024 136
		584 962 575	525 309 233
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires		25 025 330	24 412 982
PA6 Autres dettes			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 398 223	3 854 047
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	6 670 852	2 614 819
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	84 474	75 211
PA632	Personnel	1 540 876	1 444 022
PA633	Etat,organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 227 192	1 433 991
PA634	Créditeurs divers	11 035 813	9 807 229
		23 957 429	19 229 319
PA7 Autres passifs			
PA71	Comptes de régularisation passif	216 347	161 591
		216 347	161 591
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		634 200 822	569 154 106
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		763 344 738	687 186 924

3-TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

Désignation	Capital	Réserve légale	Primes d'émission	Réserve pour réinvestissements exonérés	Réserves facultatives	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2024 Avant affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	49 265 437	1 036 916	3 283	20 180 473	138 218 916
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30-05-2025					10 990 000	110 000	5 473	- 11 105 473	-
Dividendes à distribuer								- 9 075 000	- 9 075 000
Soldes au 31/12/2024 Après affectation	25 000 000	2 500 000	25 400 000	14 832 808	60 255 437	1 146 916	8 755	0	129 143 916

4- LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM/ DENOMINATION SOCIALE	REPRESENTANT	MANDAT	QUALITE	Acticité professionnelle principale	POSTE OCCUPE DANS D'AUTRES CONSEILS d'Administration
M. Mohamed Nabil ESSASSI	Lui-même	2024-2026	Président du Conseil d'Administration	PDG DE L'UNION FINANCIERE HOLDING S.A ET DE LA SOCIÉTÉ SAFI S.A	Président du Conseil de : La Société Assurances Maghreb SA, La société CODWAY S.A La société Maghreb Financière SICAR S.A La Société Union Financière S.A Membre des Conseils d'Administration : La société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA S.A, La société CAVEO AUTOMOTIVE SL, La société CAVEO AUTOMOTIVE SPAIN, La société SICAME La société RESENS SA. La société SMC La société SIAV La société Maghreb Immobilier La société HYDROMECA S.A, La société BOURAK immobilière La société CARAVEL S.A, La société A B V TUNISIE S A, La société TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM,
UNION FINANCIERE HOLDING S.A (3 POSTES)	POSTE 1 : représenté par M. Mohamed Nabil ESSASSI POSTES 2 ET 3 : représentés par Mme Ynen JEMAA	2024-2026	Administrateur	HOLDING	Postes occupés par Mme Ynen JEMAA Directeur Général : La société Union Financière Membre des Conseils d'Administration : La société Assurances Maghreb SA, La société Union Financière Holding S.A, La société CAVEO AUTOMOTIVE TUNISIA, La société CAVEO AUTOMOTIVE SL, La société SICAME S.A, La société RESENS SA, La société SMC SA, La société SIAV SA,

					La société SAFI SA La société Maghrebia Financière SICAR La société HYDROMECA S.A, La société BOURAK immobilière La société CARAVEL S.A, La société A B V TUNISIE S.A, La société TOURISTIQUE ET HOTELIERE EL HAMMAM
ASSURANCES MAGHREBIA S.A	M Sébastien Sanchez	2024-2026	Administrateur	Société d' Assurance et de réassurance	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : UNION INTERNATIONALE DES BANQUES, ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A, CODWAY, MAGHREBIA FINANCIERE SICAR, TITF – SICAR, TUNINVEST SICAR, TUNISIE PARTICIPATIONS, AFRIQUE ASSISTANCE, MUTUELLE DU SAVOIR, MEDI CARS
MME SONIA TRABELSI Epouse GOULET	Lui-même	2024-2026	Administrateur	Responsable auprès de la Banque Populaire Grand Ouest	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A
MME MARIEM MAAOUI Epouse DARGHOUTH	Lui même	2024-2026	Administrateur	-	Membre du Conseil d'Administration de la société ASSURANCES MAGHREBIA S.A
M. Mohamed Jilani BEJI	Lui-même	2024-2026	Administrateur Indépendant	-	Administrateur indépendant à la Société Tunisienne de Banque
M. Mohamed BACCOUCHE	Lui-même	2023-2025	Administrateur Indépendant	Directeur Général de la Société YAKOOTA	Membre du conseil de l'École Nationale de Statistiques et Administration économiques – Institut Polytechnique Paris
M. Mouadh CHEDLY	Lui-même	2023-2025	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	-	Administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration de l'immobilière de l'Avenue Administrateur représentant des actionnaires minoritaires au sein du CA de la société " SNMVT-Monoprix"